

Le budget—M. Trudeau

Sur ce point, monsieur l'Orateur, je repousse l'insinuation selon laquelle le ministre des Finances aurait trompé le public en n'incluant pas le rendement de la taxe sur les exportations dans son calcul de la part qui revient actuellement au gouvernement fédéral dans les profits d'exploitation des ressources naturelles. La taxe sur les exportations est une mesure unique, à court terme, appelée à disparaître. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux avaient convenu qu'il fallait aboutir à un prix du pétrole unique pour l'ensemble du Canada et inférieur au prix mondial; la taxe est le moyen imaginé pour y aboutir. Les profits tirés de la taxe sur les exportations ne restent pas au gouvernement fédéral. Ils sont remis aux provinces situées à l'est de la ligne Borden, pour que les consommateurs et l'industrie paient, en gros, le même prix que les provinces qui se trouvent à l'ouest de cette ligne.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ainsi, la taxe sur l'exportation n'a pas sa place dans les discussions sur le partage à long terme des profits d'exploitation. En fait, ceux qui l'incluent donnent eux-mêmes une fausse image de la situation.

Je voudrais maintenant parler pendant quelques instants d'une question particulièrement importante pour la province de la Saskatchewan. Le premier ministre Blakeney a réagi de façon défavorable aux dispositions du budget relatives à la péréquation. J'aimerais parler de cette question parce que, d'après la presse, le premier ministre Blakeney a dit de ces dispositions qu'elles «semblent violer clairement, directement et spécifiquement et l'esprit et la lettre de l'entente du mois de mars conclu par les premiers ministres». Il aurait ajouté que «... la Saskatchewan recevrait 40 millions de dollars de moins cette année que si Ottawa avait tenu parole concernant l'accord sur le prix du pétrole».

D'après moi, monsieur l'Orateur, les propositions du budget relatives à la péréquation ne contreviennent certainement pas à l'esprit des accords conclus de façon générale à la réunion de mars. De plus, je suis sûr que le premier ministre Blakeney se trompe en disant que l'accord sur le prix du pétrole protégerait pleinement la Saskatchewan de toute réduction des paiements de péréquation à l'égard du pétrole. J'aimerais rappeler aux députés la nature de l'accord auquel en sont venus les premiers ministres au mois de mars dernier. Le 28 mars j'ai fait en Chambre la déclaration suivante concernant l'effet des nouveaux revenus provinciaux du pétrole sur les paiements de péréquation versés aux provinces:

Je signale à la Chambre que la Saskatchewan a l'intention de placer la majeure partie des revenus additionnels que lui rapportera son pétrole dans un fonds d'investissement en vue de la mise en valeur des ressources énergétiques, tandis que l'Alberta se propose d'en faire autant avec une portion importante de ses revenus additionnels. Les revenus qui seront versés aux fonds d'investissement seront soustraits à la péréquation, mais il est bien entendu que le gouvernement fédéral fera des paiements de péréquation à l'égard de tous les revenus d'exploitation du pétrole qui iront s'ajouter aux fonds généraux. Nous estimons que le montant de l'augmentation des paiements de péréquation dépassera probablement 100 millions de dollars.

Cela est essentiel à l'accord auquel en sont venus les premiers ministres parce que, d'une part, les provinces consommatrices de pétrole qui n'en produisent pas disaient que l'Alberta et la Saskatchewan s'enrichissaient et elles voulaient savoir si cela voulait dire que les paiements de péréquation correspondraient à cette nouvelle richesse puisque dans d'autres cas une augmentation de richesse signifiait toujours une augmentation des paiements de péréquation. Il est évident que les provinces

productrices n'ont pas partagé ce point de vue. Et nous non plus. Nous n'avons pas voulu que la totalité du supplément de recettes passe à la péréquation, parce que suivant nos calculs il aurait fallu sous peu verser des paiements de péréquation à l'Ontario. Et cela aurait rendu ridicules nos mécanismes d'assistance aux provinces pauvres. C'est pourquoi nous avons donc trouvé un moyen terme, consistant à créer un fonds spécial. Suivant ce système, tout ce qui ira dans le fonds échappera à la péréquation, et tout ce qui passera par recettes générales donnera lieu à péréquation. Tel est le principe. Voyons maintenant ce qu'il donnera si nous appliquons l'accord de mars dernier et le budget, à la lettre ou suivant leur esprit. Voyons-en l'application, parce que je tiens à expliquer clairement l'accord qui s'est fait. Permettez-moi de répéter que le supplément de recettes provenant de cette source doit être traité de deux façon différentes aux fins de péréquation.

L'accord n'a pas fixé le pourcentage du supplément de recettes pétrolières qui irait au fonds spécial de chacune des provinces productrices. Il a toutefois été prévu que ce pourcentage serait élevé pour l'Alberta comme pour la Saskatchewan. Pour le calcul des versements de péréquation de 1974-1975 effectués depuis mars dernier, le gouvernement fédéral a pris en compte les hypothèses suivantes. Primo, la Saskatchewan versera la totalité du supplément de ses recettes pétrolières au fonds d'investissement. Je pense que cela donnera satisfaction aux banquettes du NPd d'où provient l'interruption d'il y a un instant. Secondo, l'Alberta mettra au fonds d'investissement 65 p. 100 du supplément de ses recettes qui provient des redevances pétrolières, mais rien quant au reste de son supplément de recettes qui proviendra des autres taxes qu'elle perçoit sur le pétrole. Tertio, aucune des autres provinces productrices ne versera quoi que ce soit du supplément de recettes dans le fonds d'investissement, s'agissant bien sûr de recettes pétrolières. Globalement, nous prévoyons que cela exlura de la péréquation les deux tiers environ du supplément de recettes pétrolières.

Le ministre des Finances a déjà parlé des difficultés qui surviendraient si, dans les calculs de péréquation, il fallait tenir compte des décisions prises de temps à autre par les provinces en ce qui concerne l'affectation des recettes pétrolières au fonds d'investissements. En conséquence, on a mis au point une autre façon d'appliquer l'esprit de l'accord intervenu en mars, méthode qui sera étudiée lors d'une réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances, qui aura lieu la semaine prochaine. Il leur fera part des autres solutions, mais ce serait peut être intéressant que la Chambre en connaisse les résultats et connaisse également les deux systèmes.

M. Baldwin: Ils feraient bien d'apporter une Bible! ils en auront besoin à la réunion pour faire prêter serment.

● (1640)

M. Trudeau: Je pense que le député d'en face s'est vraiment élevé l'esprit. Je me souviens qu'il y a quelques années, il ne jurait que par l'Annuaire du Canada. Maintenant, c'est la Bible.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Vous vous souvenez de cette époque, monsieur l'Orateur, alors que vous étiez simple député et que le député, lors du débat sur les règlements, appuyait ses dires sur l'Annuaire du Canada. Peut-être que la Bible lui fournira maintenant matière à réflexion.